

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/10/2024 - 4641 - 2022 B 00255 - 912 451 978 - A.22

Désignation de l'entreprise **SARL A.22** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **12 AVENUE DE LA GARE** **32700 LECTOURE**

Numéro SIRET * **9 1 2 4 5 1 9 7 8 0 0 0 1 5** Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **9**

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	59 000	012	59 000	014	59 000
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	1 000	030	496	032	896
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	60 000	048	59 496	050	59 896
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050		052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *						
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	15 084	070	15 084	072	2 724
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	2 736	074	2 736	076	10 532
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	147 997	086	147 997	088	46 565
	Charges constatées d'avance *	092	782	094	782	096	879
Total II		096	166 599	098	166 599	100	60 700
Total général (I+II)		110	226 599	112	226 095	114	120 596
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	122	10 000		
	Ecarts de réévaluation	124		126			
	Réserve légale	126	810	128			
	Réserves réglementées *	130		132			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		133	15 392		
	Report à nouveau	134		136			
	Résultat de l'exercice	136	43 991	138	16 202		
	Subventions d'investissement	137		139			
	Provisions réglementées	140		142			
	Total I	142	70 193	144	26 202		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		156			
	Emprunts et dettes assimilées	156	49 901	158	58 062		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	12 736	168	20 185		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	7 115	172	8 297		
	Comptes courants d'associés	173	47 450	175	7 849		
	Autres dettes	175		177			
	Produits constatés d'avance	174	19 365	176	94 393		
	Total III	176	155 903	178			
	Total général (I + II + III)	180	226 095	182	120 596		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

1 3 1 1 2 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

1 3 1 1 2 2 0 2 2

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. A. 22													Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE													Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
													1	2	3	1	2	3	1	2	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires												209			210						
	Production vendue { biens services *												215			214						
													217			218	255	903		96	922	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)															222						
	Production immobilisée *															224						
	Subventions d'exploitation reçues															226						
	Autres produits															230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)															232	255	903		96	922	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)															234						
	Variation de stock (marchandises) *															236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)															238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *															240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)															242	85	878		52	960	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)															244	10	254		2	074	
	Rémunérations du personnel *															250	73	501		17	381	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)															252	31	444		5	162	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)															254	400			104		
	Dotations aux provisions															256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259															262	99			0		
	Total des charges d'exploitation (II)															264	201	576		77	681	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																270	54	328		19	241	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)															280	183			3		
	Produits exceptionnels (IV)															290						
	Charges financières (V)															294	1	587		465		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347															300						
Impôts sur les bénéfices * (VII)															306	8	932		2	576		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																310	43	991		16	202	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																312	43	991	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *															316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles															318						
	Provisions non déductibles *															322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)															324	8	932				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247															330	140					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option															249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		997			
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986																		138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981																						
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies) 345																						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																352	53	063	354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)															356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																		360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																370	53	063	372			

SARL A.22
112, avenue de la Gare
32 700 LECTOURE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €

RCS AUCH : 912 451 978

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le trente juin,

A onze heures,

Les associés de la *société A.22* société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, divisé en 10 000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

Madame Laurence DAUNES
titulaire de 5 100 parts..... 5 100

Monsieur Juan GOMEZ
titulaire de 4 900 parts..... 4 900

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels plus de la moitié des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Juan GOMEZ, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.23 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.23,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31.12.23, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.23.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

05



L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 16.202 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur :	/
2) Bénéfice de l'exercice :	43.911 €
3) Prélèvements sur les réserves :	/
	43.911 €

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :	
• réserve légale :	198 €
• réserve spéciale :	/
• autres réserves :	43.713 €
5) Report à nouveau (débiteur):	/
	43.911 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 70.193 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis, du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale, rappelle que s'agissant du premier exercice comptable, il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les sommes suivantes versées au cours de l'exercice aux gérants :

- Monsieur Juan GOMEZ :
 - A titre d'indemnités kilométriques : 11.367 €
 - A titre de rémunération : 36.000 €
 - Prise en charge de ses charges sociales personnelles obligatoires : 10.581 €
 - Prise en charge de ses charges sociales personnelles facultatives : 4.233 €
- Madame Laurence DAUNES :



- A titre d'indemnités kilométriques : 15.026 €
- A titre de rémunération : 36.000 €
- Prise en charge de ses charges sociales personnelles obligatoires : 10.538 €
- Prise en charge de ses charges sociales personnelles facultatives : 5.091 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

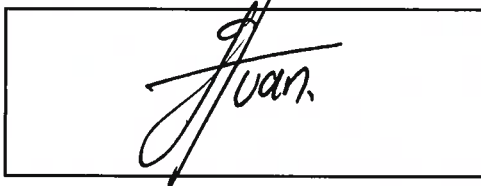
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Juan GOMEZ



Laurence DAUNES

